



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

QUE le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 82 et ses amendements, lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021 qui se tiendra au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, à 19 h 30.

Désignation des immeubles :

124, rue Colombe (lot 4 263 169 du cadastre du Québec).

Nature et effet :

- Autoriser une marge de recul arrière de 6.40 mètres. La réglementation exige, pour un bâtiment principal dans la zone 20VH, une marge de recul arrière de 7 mètres.

Afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, toute personne intéressée pourra s'exprimer par écrit aux coordonnées suivantes :

- Par la poste au 1891 rue Principale, Saint-Cuthbert (Québec) J0K 2C0
- Par courriel au mairie@st-cuthbert.qc.ca

Donné à Saint-Cuthbert ce dixième jour du mois de mai deux mille vingt et un.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier